



Attestation

AFNOR Certification atteste avoir évalué
la contribution au développement durable, en cohérence avec l'ISO 26000, au sein de :
AFNOR Certification attests having assessed the contribution to sustainable development
according to ISO 26000 within:

GROUPE AQUALANDE

505 rue de la Grande Lande FR-40120 ROQUEFORT

et délivre
and delivers

Le Label Engagé RSE
Basé sur le modèle AFAQ 26000

The CSR Committed Label
Based on the AFAQ 26000 model

La présente attestation de labellisation a été délivrée dans les conditions d'application fixées par AFNOR Certification.
This labelling attestation has been issued under AFNOR Certification application rules

Le niveau obtenu lors de cette évaluation correspond au niveau : **Exemplaire**.
The obtained evaluation level corresponds to the level: **Exemplary**.

Niveau Initial : de 0 à 300 points - Progression : de 301 à 500 - Confirmé : de 501 à 700 - Exemplaire : de 701 à 1000
Level Initial: from 0 to 300 points - Progression: from 301 to 500 - Confirmed: from 501 to 700 - Exemplary: from 701 to 1000

Un rapport d'évaluation a été établi, reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation de labellisation.
An evaluation report including the labelling evaluation synthesis and results has been drafted.

Cette attestation de labellisation a été délivrée en :
This labelling attestation was issued on:

novembre 2017
November 2017

Cette attestation de labellisation est valable jusqu'en :
This labelling attestation is valid until:

novembre 2020
November 2020

sous réserve de la réalisation d'une évaluation de suivi au bout de 18 mois.
on the condition that a surveillance evaluation is conducted in 18 months.

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

GROUPE AQUALANDE (dit l'Entreprise), titulaire de la présente attestation de labellisation a demandé à AFNOR Certification de procéder à l'évaluation de ses activités, selon le modèle AFAQ 26000. Au terme de son évaluation indiquée ci-dessus, AFNOR Certification a délivré à l'entreprise la présente, affirmant que l'entreprise intègre les principes du développement durable à hauteur de 711 points sur 1000, tels qu'imposés au sein du modèle AFAQ 26000 et ce aux jours de réalisation de l'évaluation par AFNOR Certification. Cette attestation de labellisation ne porte que sur le site indiqué sur celle-ci, aux dates mentionnées au sein des présentes. La présente attestation de labellisation qui est inaccessible, ne peut, en aucun cas, être modifiée ultérieurement ni altérée par l'entreprise. L'entreprise s'engage à donner communication, sous la forme et les modalités qu'elle souhaite, immédiatement dès réception de la demande en ce sens, à toute personne qui en fait la demande, du rapport d'évaluation AFNOR Certification ou, le cas échéant, de la totalité de la partie concernée de celui-ci. La délivrance de cette attestation de labellisation et des résultats de celle-ci ne vaut pas par elle-même notification de la conformité, passe, présente et/ou future aux exigences de la législation et/ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale, celle-ci ne vaut pas par elle-même notification de la conformité, passe, présente et/ou future par l'entreprise de la réglementation à laquelle celle-ci est soumise. L'entreprise ne saurait en aucun cas prétendre qu'elle-même et/ou ses produits/services ont été, sont ou seront en conformité avec la législation et/ou la réglementation par le simple fait qu'elle se soit fait délivrer et/ou qu'elle dispose de la présente attestation de labellisation ou des résultats de celle-ci.

CERTI F 0063.7 2017-03 AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark.



Fashez ce QR Code
pour vérifier la
validité de
l'attestation